

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1992)
Heft: 38-39

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Radio-Télévision Suisse Romande : mise en place du nouveau directoire

La RTSR s'est dotée de nouvelles structures et il fallait mettre en place un nouveau directoire pour remplacer l'ancien comité directeur, constitué de 31 membres. Elu par le conseil régional, le nouveau directoire assumera les fonctions d'un conseil d'administration. Jean-Jacques Demartines, directeur de la RTSR, préside désormais cette assemblée composée de sept membres chargés de la gestion de la société*, ainsi que le conseil régional, organe suprême comptant 28 membres. Nouveau aussi, le conseil des programmes, présidé par Jacques Favre, et qui, fort de ses 25 membres issus de diverses sociétés cantonales, assurera le dialogue avec les professionnels de la radio et de la télévision sur toutes les questions de programme. En outre, un organe de médiation pour les plaintes concernant les programmes a été désigné par le conseil.

*Antonio Riva, directeur de la SSR, le Conseiller d'Etat Jean Cavadini, Claude Monnier, rédacteur en chef de "Temps stratégique" et Jacques Pittet, directeur des Services Industriels à Nyon ont été élus. Deux autres membres doivent encore être cooptés. ■

Accès à la propriété grâce au deuxième pilier

Les personnes désirant acheter une maison ou un appartement doivent pouvoir retirer en espèces l'argent de leur deuxième pilier. Le Conseil Fédéral doit adresser courant mai un message en ce sens au Parlement afin que celui-ci puisse se décider avant la fin de l'année, au moment où sera revue la loi sur le libre passage. Cette décision fait suite aux résultats de la procédure de consultation concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle. Personne ne contestait l'utilisation des fonds du deuxième pilier pour l'accession à la propriété, mais les avis divergeaient sur les moyens d'y parvenir. Chacun s'accorde cependant pour relever que la réglementation actuelle en matière de mise en gage est insuffisante. Les prises de position demandent que, non seulement les prestations obligatoires de vieillesse, mais encore toutes les prestations de prévoyance professionnelle, ainsi que le capital de prévoyance lui-même, puissent être mis en gage. Concernant l'utilisation directe des fonds de prévoyance, les prises de position donnaient la préférence au retrait en espèces plutôt qu'au prêt, car la première est plus transparente et plus facilement applicable dans la pratique. Le Conseil Fédéral a suivi cette proposition, dont les inconvénients - principalement au niveau des impôts, sont compensés par de nombreux avantages. ■



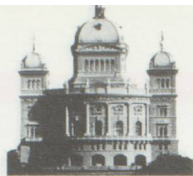
Acheter un appartement ou une maison avec l'argent du 2ème pilier.

Patrimoine 2001

Sous ce nom, une banque centralisée d'images, destinée à devenir la mémoire iconographique du patrimoine culturel et naturel de l'humanité. Née du travail de l'UNESCO, de l'agence photographique Gamma et de la Fondation espagnole "La Caixa", cette banque pourrait contenir près de 40.000 images en 1997. Plusieurs missions ont déjà été effectuées pour prendre des images récentes des sites du patrimoine mondial. Et deux missions de ce type sont prévues dans les cinq années à venir. Les photos seront vendues aux médias, aux universités et aux bibliothèques sous forme digitalisée. ■

Encouragement à l'innovation

La Fondation W.A. de Vigier a décerné cette année trois prix de 100.000 frs. Cette somme constitue un capital destiné à la commercialisation de nouveaux produits. Le premier lauréat, Jean-Claude Willemetz, fabriquera un système de détection pour aveugles, développé à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne : des lunettes émettant des ultra-sons, dont elles transforment l'écho en informations parlées. Ce système, s'il représente un progrès considérable, ne permet de détecter que les obstacles distants de dix mètres au maximum et ne signale pas le vide : les lunettes ne peuvent donc pas donner d'indication pour descendre un escalier, par exemple. Markus Spielmann, le second lauréat, commercialisera une invention de Max Engler : un niveau électronique. Le dispositif se compose d'un cylindre refermant deux liquides de densité différente, qui ne se mélangent pas. Raccordé à un circuit électrique, ce système forme un condensateur, dont la tension électrique change en fonction de l'inclinaison. Aloïs Jenny, de Gunzwill, a reçu le prix de la fondation pour son projet "dynamo de bicyclette avec feu de position électronique intégré". Lorsque le cycliste roule, sa dynamo alimente les phares et charge en même temps un accumulateur. Dès que le vélo s'arrête, les feux puisent automatiquement leur énergie dans l'accumulateur, grâce à un commutateur électronique. ■



Abandon de procédure

La procédure ouverte contre Schäublin SA (Brévilard, Jura Bernois), pour exportation de matériel illicite vers l'Irak, est abandonnée.

En 1989 et jusqu'en mars 1990, cette entreprise avait fabriqué des prototypes de pièces forgées en acier spécial et les avait exportés vers l'Irak, avec les machines-outils correspondantes. Un autre envoi avait été séquestré milieu 1990.

Selon des expertises rédigées à la demande du Ministère public fédéral, une partie de ce matériel était destinée à une centrifugeuse à gaz pour l'enrichissement de l'uranium. Une telle installation permet de fabriquer du matériel se prêtant à la production d'armes nucléaires. Or l'entreprise n'avait pas demandé l'autorisation nécessaire à l'exportation. Chargé de la procédure pénale, le juge de Moutier est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de reprocher aux responsables un acte commis avec préméditation, ou par négligence et a décidé de clore la procédure. Le procureur du Jura Bernois approuve cette décision qui précède de peu l'échéance du délai de prescription de deux ans. Et la Confédération n'attaquera pas cette décision. ■

Procédure d'indemnisation : plus de 2000 cas en attente

Les récents événements dans les pays de l'Est ont bouleversé les procédures d'indemnisation de Suisses dont les biens avaient été nationalisés en Europe centrale et orientale pendant la période communiste. Plus de 2000 cas attendent d'être résolus dans l'ex-RDA et dans les territoires occupés par l'URSS après la seconde guerre mondiale. Alors que de nouvelles législations entrent progressivement en vigueur dans ces pays, la bataille juridique ne fait que commencer. Jusqu'en 1990, l'URSS n'a jamais accepté d'entrer en matière sur la restitution de biens nationalisés après la révolution de 1917. Les dernières négociations entreprises sous le régime de Gorbatchev ont dû être abandonnées après la dissolution de l'URSS. La Suisse et l'URSS avaient pourtant réussi à se mettre d'accord sur l'indemnisation de biens suisses nationalisés dans les territoires occupés par les Soviétiques (notamment les pays baltes, annexés en 1940, l'est de la Pologne, une partie de la Prusse orientale et la Bessarabie). Un accord d'indemnisation de 5,75 millions de frs.s. avait été signé en décembre 1990. Il portait sur 900 cas mais n'avait toujours pas été ratifié au moment de l'éclatement de l'URSS. Ce traité est aujourd'hui lettre morte et, étant donné la situation économique des nouveaux Etats, il est inutile d'espérer des indemnisations à court ou

moyen terme. Il faudra donc attendre que les républiques adoptent de nouvelles législations, avant de pouvoir imaginer une quelconque indemnisation et il n'est pas exclu qu'en cas de litige, la Suisse doive renégocier un accord identique à celui qu'elle avait signé avec l'URSS voici deux ans. Qui bénéficierait alors de ces indemnisations ? Des privés et des sociétés : les plus grosses sommes en jeu concernent des personnes morales.

Un million d'Allemands concernés

Comme dans le cas de l'URSS, les négociations bilatérales avec l'Allemagne de l'Est ont été suspendues. On a actuellement connaissance de 1400 cas suisses en ex-RDA. Les deux parlements allemands avaient adopté en 1990 une loi-cadre réglant le problème de la restitution des biens. L'avocat Werner Stauffacher, qui s'occu-

pe à Zurich de la "Communauté de défense des propriétaires suisses de l'étranger" indique qu'une cinquantaine de ses clients ont récupéré leurs biens nationalisés en RDA, dont la Banque Leu, de Zurich, qui a récemment recouvré deux immeubles à Berlin. La question des indemnisations est elle toujours pendante. Un projet de loi devrait être soumis au Bundestag cet été. Une tâche écrasante : un million et demi d'affaires devront être traitées, la plupart impliquant des ressortissants allemands. Il faudra alors de six à dix ans pour venir à bout du dossier. Restent la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne et l'ex-Yougoslavie. En principe, tous les cas suisses ont été réglés par des accords d'indemnisation. ■

Pour une indemnisation équitable

Actuellement, ils sont un peu plus de 1.500 - sur 31.400 environ - frontaliers "genevois" au chômage. Et leur nombre est en constante augmentation : le Groupement des frontaliers de l'Ain et de la Haute Savoie estime à deux le nombre de nouveaux chômeurs enregistrés chaque jour. Leurs indemnités, ils les reçoivent de la France. Et c'est là que se trouve tout le problème. En effet, l'indemnité est calculée sur la base d'un salaire de référence français. Ce qui n'a rien à voir avec ce qu'ils avaient pu gagner de l'autre côté de la frontière. Ainsi, un cadre licencié ne touchera pas plus de 30 % de ce qu'il gagnait à Genève. C'est du moins ce qu'affirme le Groupement des frontaliers de l'Ain et de la Haute Savoie, qui part en guerre en se prévalant du principe de l'égalité. Car un frontalier ayant travaillé dans un pays membre de la Communauté Européenne touche, lui,



En bref ...

AELE : Pas content, le prince Hans Adam II de Liechtenstein, et il le fait savoir : la Tchécoslovaquie refuse de lui rendre les domaines (qui s'étendent sur quelque 1800 km²) confisqués en 1918. Elle a même commencé à vendre certains châteaux. En mesure de rétorsion, le Liechtenstein menace de ne pas signer le traité que l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) est sur le point de conclure avec la Tchécoslovaquie. Or les 7 de l'AELE doivent signer pour que l'accord entre en vigueur au 1er juillet.

FONCTIONNAIRES : Fin 91, les diverses administrations publiques employaient 132.700 personnes. Le marché de l'emploi, à la même époque, occupait 3,6 millions de personnes. Ce qui revient à dire qu'au cours des cinq dernières années, la part des administrations dans la population active est passée de 3,53 % à 3,72 %.

SUISSE/LETONIE : On fête à Berne la naissance de l'Association Suisse-Lettonie (ASL). L'ASL veut soutenir les pou-

voirs publics et privés de la république balte dans les domaines de la science, de la santé, de l'industrie, de la culture et du commerce. Woldemar Muischneek, journaliste parlementaire, en est élu le président.

B.E.R.D. : Le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz signe un accord de coopération avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement. La Suisse, qui détient 2,28 % du capital de la Banque, engagera 1,5 million de frs.s. pour créer un fonds de coopération technique.

NOUVEAU : Lufthansa, la compagnie aérienne allemande, relie désormais l'aéroport de Lugano-Agno à celui de Munich. Air Dolomites dessert Lugano-Venise.

COUTEUX DEPART : Multival, organisation faitière de l'agriculture valaisanne, se sépare de son directeur général Jean-Marc Salamolard, après décision d'une majorité des membres du Conseil. Prix de la séparation "à l'amiable, rapide et sans polémique" : 360.000 frs.s. - qui pèsent lourd sur le budget du groupe déficitaire.

ARMEE : La nouvelle loi sur

l'organisation militaire sera soumise au Conseil Fédéral en automne 1992. Le Parlement pourrait se prononcer l'an prochain à ce sujet et ce calendrier permettrait l'entrée en vigueur de la nouvelle loi début 1995. L'actuelle loi sur l'organisation militaire date de 1907.

CRITIQUES : L'ordonnance du Conseil Fédéral sur l'astreinte au travail des objecteurs de conscience, soumise à la consultation depuis le mois de janvier, suscite les critiques de la gauche et de la droite. L'une demande que les objecteurs puissent intervenir dans le choix du lieu de travail. L'autre craint au contraire que les membres de l'armée soient désavantagés par rapport aux réfractaires.

ANNIVERSAIRE : Le bâtiment central du Palais Fédéral (le palais du Parlement et sa célèbre coupole) fête ses 90 ans le 1er avril dernier. Inauguré le 1er avril 1902, alors que la décoration n'était pas achevée. On y souffre aujourd'hui du manque de place.

NOMINATION : du nouveau chef de l'Office de l'agriculture. Hans Burger, un Bernois de 48 ans installé dans le canton de Fribourg et membre du parti radical, succédera au vaudois Jean-Claude Piot, qui prendra sa retraite à la fin du mois de juin.

RECONNAISSANCE : La Suisse reconnaît la Bosnie-Herzégovine, après les Etats-Unis, la Communauté Européenne et l'Autriche. Le gouvernement suisse avait déjà reconnu la Croatie et la Slovénie le 16 janvier dernier.

AIDE : Le Conseil Fédéral décide d'octroyer une contribution de 9,9 millions de frs.s. en faveur du programme des Nations Unies pour les réfugiés

de Palestine au Proche-Orient.

JENNISH : le Conseil Fédéral propose d'allouer 7,5 millions de frs.s. à la Fondation "réparation des torts causés aux enfants de la grand-route". Il s'agit de mener à terme d'ici la fin de l'année cette opération en faveur des enfants nomades qui, dès les années 30 et jusqu'en 1973, avaient été enlevés à leur parents par la fondation Pro Juventute.

RIO DE JANEIRO 3-14 JUIN : Pour Maurice Strong, directeur de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, "Rio constituera un test de notre volonté politique de changer profondément. Son succès n'est pas tout à fait certain, mais ce ne sera pas une farce". Pour l'heure, si 102 chefs d'Etats ont annoncé leur présence au sommet de la Terre, Georges Busch se fait encore tirer l'oreille.

PRO PATRIA : Pro Patria, le Don suisse pour la fête nationale, a réalisé en 1991 un résultat record. La vente de timbres aux couleurs de la fondation et d'insignes de la fête nationale a permis de récolter 4,94 millions de frs.s., dont 4,7 ont été distribués à des institutions sociales et culturelles. La collecte 1992 débute le 22 mai.

EXPIRATION DU DELAI HUMANITAIRE : Depuis quelques semaines, le Contrôle des habitants a de longues journées : il se penche sur les dossiers des requérants d'asile yougoslaves dont l'admission provisoire échouait le 30 avril, sur décision du Conseil Fédéral. Ils doivent partir, un renvoi que certaines organisations humanitaires jugent prématuré "alors que les combats s'étendent en Bosnie, reprennent dans certaines régions de Croatie et que la tension ne ces-

des chômeurs frontaliers

des indemnités calculées sur la base du salaire qu'il percevait dans l'Etat où il travaillait. Seuls les frontaliers "suisses" échappent à cette règle. Injustice d'autant plus flagrante que la Caisse fédérale suisse de chômage, toujours selon les estimations du Groupement, verse quelque 12 millions de frs.s. par an à son homologue, l'UNEDIC. La partie est loin d'être gagnée pour le Groupement. Le dossier en question est toujours sur le bureau du Conseil d'Etat français et, pas plus le patronat français que les syndicats n'ont l'intention de soutenir cette démarche. C'est pourquoi le Groupement entend solliciter, non seulement les parlementaires français, mais aussi les autorités suisses afin que celles-ci fassent pression sur la France. Mais ce serait un début de remise en cause des conventions qui lient les deux pays. ■



se de croire au Kosovo".

PUB : Conséquence de la nouvelle ordonnance sur la radio et la télévision, la télévision suisse peut désormais couper ses émissions de publicités et diffuser de la publicité le dimanche. Autorisé aussi, le parrainage, qui laisse espérer à la télévision de nouvelles recettes, bienvenues dans le contexte actuel.

DIPLOMATIE : Le Président de la Confédération, René Felber, se rend au Portugal qui assume la présidence tournante de la Communauté Européenne (CE). René Felber explique, lors d'une conférence de presse, que cette visite doit lui permettre de mieux évaluer "le moment utile et nécessaire" de déposer une demande d'adhésion de la Suisse à la CE.

LA SUISSE A HANOVRE : Plus de 200 exposants suisses participent à la Foire industrielle de Hanovre. La Suisse occupe ainsi le troisième rang des nations présentes à la plus grande foire industrielle du monde.

MOINS QUE PREVU : La coopération entre la Suisse et l'Europe de l'Est risque de souffrir du mauvais état des finances fédérales. Seuls 500 millions de frs.s. devraient être délivrés d'ici fin 1995, au lieu des 800 prévus.

S.O.S. : Les amis suisses des villages d'enfant S.O.S. recherchent de l'argent. Pour continuer l'oeuvre, en particulier en Europe de l'Est (2 villages ont déjà été créés en Roumanie, 1 autre va s'ouvrir en Bulgarie), l'organisation lance une campagne afin de récolter des dons. Soutenus par 5 millions de personnes à travers le monde, le mouvement est présent dans 106 pays et supervise un millier de projets destinés aux

enfants abandonnés ou dans la souffrance.

"PROS" : La Banque Cantonale Vaudoise (BCV) ne sera plus présidée par un Conseiller d'Etat. Le Grand Conseil vaudois a modifié la loi d'organisation de la BCV et en conséquence de quoi, le Conseiller d'Etat Jacques Martin cède sa place à Francis Pahud, président de la direction générale de la banque depuis 1980.

RECHERCHE ENNEMIS : Difficile, en ces temps, de trouver un ennemi. Le responsable d'un exercice militaire vient de se faire vertement rappeler à l'ordre. Au cours d'un entraînement militaire (le scénario choisi : les émeutes locales contre l'armée et la police), il avait tout simplement désigné comme ennemis le Parti du Travail et les écologistes. Interpellé par Jean Spielmann (PdT/GE), le Conseil Fédéral affirme qu'il ne s'agit que "d'un acte isolé et regrettable".

HOCKEY SUR GLACE : Le SC Berne est à nouveau champion suisse de hockey sur glace. Devant 16.000 spectateurs, les Bernois ont remporté le 5ème match de finale contre Fribourg, ce qui leur a permis de conserver le titre détenu.

NON : Le parti des Automobilistes appelle à voter "non" à tous les sujets de la votation fédérale du 17 mai. A l'assemblée des délégués du 11 avril, le parti décidait, entre autres, de soutenir l'initiative populaire pour l'abandon de la taxe fédérale directe.

LA CIRCULATION AUTOMOBILE À PAQUES : 71.122 véhicules sont passés par le tunnel du St-Gothard pendant les fêtes pascales. Mis à part quelques points névralgiques, la circulation n'a pas posé grand problème. Seul le retour

du mardi après Pâques a été ralenti massivement après une chute de 600 kg de béton dans la galerie Schweizerhalle sur l'autoroute N2 près de Bâle. 6 personnes ont été légèrement blessées et 32 véhicules endommagés.

LE PDT SOUTENU PAR MOSCOU : Le Parti du Travail suisse était vraisemblablement soutenu par le central du Parti Communiste à Moscou. Pour preuves, un procureur russe a montré des quittances et des lettres qui confirment l'acceptation de l'argent par le PdT. Les anciens dirigeants du PdT ont aussitôt démenti et expliqué que les paiements concernaient des travaux de l'imprimerie du parti à Genève.

HAUSSE DE LA CRIMINALITÉ : Les statistiques suisses de la criminalité ont annoncé le plus haut niveau des actes criminels pour 1991. 359.201 actes ont été enregistrés, soit 7,1% de plus que l'année précédente. 97% des délits statistiquement dénombrés sont des vols de biens. Le procureur fédéral Willy Padrutt se dit inquiet par le chiffre record de morts par toxicomanie : 405 morts en 1991, soit un tiers de plus qu'en 1990.

Pétition pour la "Croix Verte" : Le 28 avril à Lausanne une pétition était organisée pour la fondation d'une "Croix Verte" s'inspirant de la "Croix Rouge". La "Croix Verte" devrait donner des conseils dans le domaine écologique et intervenir lors des catastrophes touchant l'environnement.

"FLOP" : Finalement, Peter Bodenmann, président du parti socialiste suisse, ne portera pas plainte contre le Conseil Fédéral. Ce dernier et plus particulièrement le Conseiller

Fédéral Kaspar Villiger, étaient accusés d'avoir versé un acompte de 50 millions de frs.s. pour l'achat du très contesté avion de chasse F/A-18. Reconnaissant avoir "commis une erreur politique", Peter Bodenmann et son parti soutiennent toujours l'initiative "Pour une Suisse sans Armée" et tenteront un dernier geste contre l'achat des avions de chasse lors de la session parlementaire de juin devant le Conseil National.

NOUVEAU CHEF AUX PTT : Finies les discussions pour savoir qui prendra le tête de la direction générale des PTT. Le Conseil Fédéral vient en effet de nommer Max Syz (actuellement directeur général d'Alusuisse) à la présidence des PTT, en remplacement de Rudolf Trachsel qui part en retraite fin juin.

RECYCLAGE : les Suisse font preuve de discipline : en 1991, 70% de tous les emballages en verre ont été mis au recyclage et non aux déchets. Le taux de recyclage de l'aluminium est lui de 43%. Seul, le résultat de recyclage des bouteilles en PET est insuffisant : 13% des bouteilles sont rendues.

ENCORE SCHWEIZERHALLE : une explosion, suivie d'un incendie chez Ciba-Geigy le 29 avril dernier, réveille de mauvais souvenirs. Mais plus de peur que de mal, puisqu'on ne déplore qu'un blessé léger. Aucun danger pour l'homme et son environnement, mais les dégâts matériels sont élevés.

ACCIDENT : une avalanche (sur le versant sud du col de Flüela, aux Grisons) emporte un car zurichois et quatre voitures le 1er mai. Quatre personnes sont mortes et seize sont blessées au cours de ce tragique fait divers. ■